



# Mémoire présenté à la commissaire sur le racisme systémique

## À propos du Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick

Le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick est un organisme public indépendant d'étude et de consultation, traitant les domaines ou questions qui revêtent une importance, présentent un intérêt ou sont source de préoccupation pour les femmes et qui concernent leur égalité réelle. Ses objectifs sont les suivants :

- a) être un organisme indépendant qui fournit au ministre des conseils sur les questions qui revêtent une importance pour les femmes et qui concernent leur égalité réelle;
- b) attirer l'attention du gouvernement et du public sur les questions qui intéressent et préoccupent les femmes et qui concernent leur égalité réelle;
- c) inclure et mobiliser les femmes d'identités, d'expériences et de communautés diverses, les groupes de femmes et la société en général;
- d) agir de façon stratégique et fournir des conseils sur les questions d'actualité et d'avenir;
- e) représenter les femmes du Nouveau-Brunswick.

En visant l'atteinte de ces objectifs, le Conseil peut mener ou faire faire des recherches et publier les rapports, les études et les recommandations. Les travaux du Conseil sont dirigés par des membres bénévoles nommées, représentant des organisations ou siégeant à titre individuel. Le Conseil mène ses activités avec un petit effectif.

[www.conseildesfemmesnb.ca](http://www.conseildesfemmesnb.ca)

1.844.462.5179



/conseilfemmesnb



/ConseilfemmesNB

## À propos du présent mémoire

Nous devons commencer le présent mémoire en affirmant explicitement que bien que le Conseil des femmes est un organisme indépendant, nous faisons toujours partie du gouvernement provincial colonialiste<sup>1</sup>. Nous devons également citer explicitement l'histoire actuelle des organismes de femmes comme le Conseil des femmes qui marginalisent, mentionnent symboliquement et excluent les femmes Noires, autochtones et les autres femmes racisées<sup>2</sup>, et qui traitent la justice raciale et les droits, le bien-être et la souveraineté autochtones comme des questions à aborder séparément des enjeux d'égalité des genres. De plus, nous devons être clairs sur le fait que l'exclusion historique et continue des femmes transgenres et l'invisibilisation des personnes bispirituelles et non binaires et des hommes transgenres par des organismes de femmes sont ancrés dans le racisme, ainsi que dans la transphobie et la misogynie.

En raison de ce contexte, notre mémoire contient non seulement nos observations et nos recommandations à l'intention de la commissaire, mais il donne un compte rendu de la façon dont nous comprenons la lutte contre le racisme et dont nous nous efforçons de l'appliquer dans notre travail. C'est aussi pour nous l'occasion de citer les universitaires, les éducateur·rices, et les militant·es autochtones, Noir·es et racisé·es qui éclairent notre approche et notre analyse. Il est important que nous le fassions, étant donné que le travail des personnes racisées, en particulier des femmes racisées, est souvent effacé par l'appropriation et le plagiat.

En outre, nous tenons à souligner le fait que les chef·fes Mi'kmaw et Wolastoqey ne participent pas aux travaux de la commissaire. Dans cette optique, la contribution de notre mémoire sur les femmes autochtones vise à rendre compte de notre compréhension du colonialisme et à appuyer l'appel des chef·fes pour une enquête indépendante dirigée par des Autochtones sur le racisme systémique à l'égard des Autochtones au Nouveau-Brunswick. Pour offrir ce soutien, nous examinons des exemples clairs du colonialisme de peuplement au sein du gouvernement<sup>3</sup>.

Dans le présent mémoire, nous commençons par décrire les concepts clés qui sont fondamentaux pour le travail d'équité<sup>4</sup> et de lutte contre le racisme. Ensuite, nous présentons le contexte de la situation actuelle au Nouveau-Brunswick. Dans cette section, nous nous concentrons sur le colonialisme de peuplement auquel procède le gouvernement; la montée de la suprématie blanche et de l'extrémisme de droite; et la travail d'équité au sein de la fonction publique. Ensuite, nous partageons les données et les histoires recueillies directement auprès de participantes non autochtones racisées à notre initiative Résonances. Nous concluons par des recommandations à la commissaire.

---

<sup>1</sup> Le concept de colonisation est examiné dans la section *Concepts clés* du présent mémoire.

<sup>2</sup> Ce terme permet de souligner que la race est un processus social. Nous l'utilisons comme un terme qui désigne les personnes qui sont soumises à ce processus. Les raisons pour lesquelles on nomme parfois spécifiquement les personnes Noires et les personnes autochtones sont examinées dans la section *Contexte actuel au Nouveau-Brunswick* du présent mémoire.

<sup>3</sup> Sauf indication contraire, toute référence au gouvernement renvoie au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

<sup>4</sup> Pour un aperçu des différences entre *équité* et *égalité*, veuillez consulter les pages trois et quatre de [ce document](#).

## Concepts clés

### ***Préjugés, partialité, discrimination et oppression***

Le *préjugé* est une opinion sur un groupe de personnes qui n'est pas fondée sur des expériences ou des faits et qui est probablement fondée sur des stéréotypes. Une personne peut se rendre compte ou non que son opinion ou sa croyance est un préjugé – elle peut même ne pas se rendre compte qu'elle a cette opinion ou cette croyance.

La *partialité* est une tendance à favoriser ou à désavantager un groupe de personnes. Des particuliers, des groupes et des collectivités peuvent agir avec partialité; les processus, les systèmes et les institutions peuvent également être partiaux. La partialité peut être consciente ou inconsciente.

La *discrimination* est le traitement injuste d'un groupe de personnes. La discrimination se manifeste dans les interactions interpersonnelles, les processus, les systèmes et les institutions. Elle peut sembler privilégier explicitement un groupe et désavantager les autres. Traiter tous les groupes de la même façon alors que leurs situations sont différentes et qu'ils ont des besoins différents en est également une manifestation. Par exemple, ne pas tenir compte des expériences et des besoins uniques de certains groupes dans la création de processus, de politiques et de programmes est une forme de discrimination.

La discrimination peut être explicite ou implicite. Elle peut être intentionnelle ou elle peut être perpétrée en raison d'un défaut d'évaluer et de tenir compte de la partialité. Elle peut aussi être le résultat de l'acceptation des processus, des politiques, des systèmes et des institutions établis sans remettre en question les hypothèses et les objectifs qui ont façonné leur création et leur évolution, la façon dont les différents groupes les vivent ou les résultats qu'ils produisent.

Quiconque peut avoir individuellement des préjugés contre n'importe quel groupe de personnes et en fonction de son accès à des postes d'influence ou d'autorité dans sa famille, son lieu de travail et sa communauté, une telle personne peut être en mesure de perpétuer des discriminations fondées sur ses préjugés. Toutefois, si les préjugés entretenus par cette personne ne sont pas fondés sur un système d'oppression, sa capacité d'agir en fonction de ceux-ci sans conséquence ou de les disséminer dans des institutions dont elle fait partie sera limitée.

L'*oppression* est un système de domination. Ainsi, l'oppression existe à l'échelle de la société, soutenue par le pouvoir social, politique et économique<sup>5</sup>. L'oppression se retrouve donc dans les institutions, les structures, les systèmes et les processus. Également, les personnes intériorisent celle-ci et les relations interpersonnelles s'en ressentent. La violence est à la fois une caractéristique de l'oppression et un moyen par lequel elle est maintenue. Le racisme et la suprématie blanche, le patriarcat, le capacitisme, la pauvreté, notamment, sont tous des oppressions. Les oppressions sont interdépendantes et se renforcent.

---

<sup>5</sup> Le pouvoir est également la raison pour laquelle les mesures destinées à lutter contre les oppressions ne sont pas elles-mêmes des « oppressions inversées ». Par exemple, le [Programme d'égalité d'accès à l'emploi](#) du gouvernement du Nouveau-Brunswick n'est pas discriminatoire à l'égard des personnes blanches, des personnes non handicapées ou des personnes non immigrantes parce que ces groupes de personnes détiennent un pouvoir social, économique et politique.

### ***Racisme systémique, structurel et institutionnel***

Le terme *systémique*<sup>6</sup> signifie que le racisme, comme toutes les oppressions, est omniprésent plutôt que contenu ou limité. Cet adjectif nous indique que le racisme est au sein des systèmes qui façonnent notre monde. Pensez à la différence entre une infection ou une maladie *systémique* et une infection *localisée* : plutôt que de se limiter à une partie ou à une zone du corps, une maladie ou une infection systémique gangrène l'ensemble des systèmes et appareils de l'organisme.

Parce que le racisme est systémique, il se manifeste dans les structures et les institutions de la société; on nomme ça le racisme *structurel et institutionnel*. Le racisme n'est peut-être pas un principe ni un objectif déclaré de ces structures et institutions (ou, du moins, il ne l'est pas à ce moment précis), mais on finit toujours par l'observer. C'est le cas par exemple de la [discrimination en matière de logement](#)<sup>\*7</sup>, de la [violence médicale](#)<sup>\*</sup>, de la [violence policière](#)<sup>\*</sup> ainsi que de la [pauvreté et des écarts de revenus](#)<sup>\*</sup>.

Reconnaître le caractère systémique du racisme est important à plusieurs égards. Il est ainsi clairement établi que le racisme est incontournable et qu'il dicte les conditions matérielles de la vie des gens. Il nous faut prendre conscience que les processus, les politiques, les systèmes et les institutions ne sont pas neutres. Selon la [théorie critique de la race](#)<sup>\*</sup> [traduction] « le racisme est ordinaire, il n'est pas une exception, et c'est le mode de fonctionnement habituel de la société<sup>8</sup> ».

### ***Colonialisme de peuplement***

Le colonialisme est un système d'oppression dans lequel une puissance étrangère acquiert le contrôle d'un territoire géographique pour exploiter ses ressources. Sous le *colonialisme de peuplement*, les colons occupent les terres colonisées et imposent leur culture et leurs institutions aux peuples autochtones. La chercheuse Eve Tuck et et le chercheur K. Wayne Yang expliquent que [traduction] « les peuples autochtones sont ceux qui ont des histoires de création, et non de colonisation, sur la façon dont ils/nous sont arrivés dans un endroit particulier - en fait, comment ils/nous sont devenus un endroit<sup>9</sup> ».

---

<sup>6</sup> À ne pas confondre avec *systématique*, qui décrit une chose faite en suivant une méthode ou un plan fixe.

<sup>7</sup> Les liens et articles qui ne sont disponibles qu'en anglais sont indiqués par un astérisque.

<sup>8</sup> Dans *Critical Race Theory : An Introduction*, Richard Delgado et Jean Stefancic expliquent :

[Traduction]

Le mouvement de la théorie critique de la race est formé par une collection d'activistes et d'universitaires qui veulent étudier et transformer les relations entre race, racisme, et pouvoir[...] Bien que ce mouvement ait commencé dans le droit, il s'est rapidement étendu au-delà de cette discipline[...] Il essaie non seulement de comprendre notre situation sociale, mais aussi de la changer. Il vise non seulement à déterminer les façons dont la société s'organise selon des lignes et des hiérarchies raciales, mais aussi à transformer cette organisation pour l'améliorer.

Richard Delgado et Jean Stefancic, *Critical Race Theory: An Introduction*, New York et Londres, New York University Press, 2001, p. 7.\*

<sup>9</sup> Eve Tuck et Wayne K. Yang, « [Decolonization is not a metaphor](#) », dans *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, vol. 1, no 1, 2012, p. 6.\*

L'objectif du colonialisme de peuplement est le remplacement de la population autochtone par une population non autochtone. Comme Tuck et Yang l'expliquent :

[Traduction]

Le colonialisme de peuplement est différent des autres formes de colonialisme, puisque les colons viennent avec l'intention de s'établir sur les terres et d'asseoir par ce fait leur souveraineté sur l'intégralité de leur nouveau domaine [...] Pour que les colons puissent établir leur foyer en un lieu, ils doivent détruire et faire disparaître les peuples autochtones qui y vivent<sup>10</sup>.

Le colonialisme de peuplement n'est pas synonyme d'immigration. Tuck et Yang écrivent : [traduction] « Les personnes immigrantes sont tenues de respecter les lois autochtones et les épistémologies<sup>11</sup> des terres où elles migrent. Les colons font la loi, supplantant les lois et les épistémologies autochtones. Par conséquent, les nations de colons ne sont pas des nations immigrantes<sup>12</sup>... »

Le colonialisme de peuplement suppose également l'esclavage, [traduction] « l'assujettissement et le travail forcé des esclaves, dont les corps et les vies deviennent une propriété, et qui sont dépossédés de leurs terres<sup>13</sup> » (Tuck et Yang). C'est pour cette raison que certaines personnes non autochtones qui habitent un territoire colonisé ne sont pas des colons. Il y a aussi des *arrivant·es*, [traduction] « des personnes contraintes de migrer dans les Amériques en raison de la violence du colonialisme européen et anglo-américain, et de l'impérialisme à travers le monde<sup>14</sup>. » Le terme « arrivant·e » est tiré de l'œuvre de Jodi Byrd, qui l'a adapté de l'œuvre de Kamau Brathwaite, poète caribéen.

Le colonialisme de peuplement utilise des tactiques basées sur le genre. Ainsi, au Canada, les cultures autochtones matriarcales ont été supplantées par une vision patriarcale et binaire du genre; la stérilisation forcée des peuples autochtones et des femmes autochtones en particulier; la violence physique, y compris, mais sans s'y limiter, la violence sexuelle; et par des systèmes administratifs dont le but était de systématiquement trouver des occasions de priver les femmes autochtones et leurs enfants de leur droit à certaines reconnaissances et à certains avantages de la part du gouvernement colonial.

Finalement, le colonialisme de peuplement n'est pas un événement historique du passé, il perdure toujours. Comme l'explique l'universitaire Patrick Wolfe, [traduction] « Les colonisateur·rices viennent pour rester : l'invasion est une structure et non un événement<sup>15</sup> ».

---

<sup>10</sup> P. 5.\*

<sup>11</sup> (*Notre note de bas de page*) L'épistémologie désigne les moyens de savoir ou les systèmes de savoir. Dans ce contexte, cela signifie des systèmes de connaissances ou des façons de savoir autochtones.

<sup>12</sup> P. 6.\*

<sup>13</sup> P. 6.\*

<sup>14</sup> Jodie Byrd, *The Transit of Empire : Indigenous Critiques of Colonialism*, Project Muse, University of Minnesota Press, 2011, p. 19.\*

<sup>15</sup> Patrick Wolfe, « [Settler colonialism and the elimination of the native](#) », *Journal of Genocide Research*, vol. 8, no 4, décembre 2006, p. 338.\*

Dans *Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, on explique :

Ce ne se sont pas que des événements du passé. En admettant la dimension structurelle de la colonisation, il devient impossible de reléguer les événements au passé ou de faire comme s'ils faisaient partie de l'histoire de quelqu'un d'autre. Lorsque la colonisation est envisagée comme une structure, on ne peut pas relativiser l'importance des éléments et idées qui en font partie, parce que plusieurs d'entre eux existent toujours aujourd'hui. Ils sont visibles quand on néglige de consulter adéquatement les groupes autochtones sur les questions relatives à l'environnement ou aux terres, ou dans le manque de services offerts dans les communautés éloignées. Ils entrent en jeu dans les interactions entre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones et les systèmes de justice ou de protection de l'enfance. Nous voyons ces structures dans la pauvreté persistante et le manque de ressources pour lutter contre la violence. Lorsque l'on comprend la colonisation comme une structure, il est facile de faire des liens entre les structures du passé, physiques autant qu'idéologiques, et celles d'aujourd'hui<sup>16</sup>.

Dans le rapport, Sarah Hunt, une universitaire Kwagiulth (Kwakwaka'wakw), lie explicitement la crise des femmes et des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées à la colonisation :

Le colonialisme repose sur la déshumanisation de l'ensemble des Autochtones – enfants, personnes bispirituelles, hommes et femmes. Par conséquent, nous pouvons considérer que nous subissons tous la violence coloniale, car notre humanité même nous est niée. Pourtant, cette déshumanisation est plus cruellement ressentie chez les filles, les femmes, les personnes bispirituelles et les personnes transgenres puisque la violence physique et sexuelle perpétrée contre nous est toujours considérée comme normale<sup>17</sup>.

### **Intersectionnalité**

L'intersectionnalité est un cadre analytique qui permet de comprendre les multiples formes d'oppression subies et d'en tenir compte. Selon l'intersectionnalité, les oppressions se croisent, elles ne coexistent pas simplement séparément. Il y a une interaction dynamique entre elles qui donne lieu à un vécu unique. Le cadre, introduit en 1989, a été élaboré par l'avocate et universitaire américaine Kimberlé Crenshaw<sup>18</sup>. Crenshaw [explique](#)\* que « l'intersectionnalité est une perspective à travers laquelle on peut voir d'où le pouvoir vient et où il se heurte, où il s'imbrique et ses points d'intersection ».

L'approche de Crenshaw est centrée sur les expériences vécues des femmes Noires. Elle a fait la critique des mouvements féministes et antiracistes suivante : « Parce que l'expérience intersectionnelle est bien plus que la somme du racisme et du sexisme, une analyse qui ne prend pas en compte l'intersectionnalité ne peut pas saisir avec assez de précision la domination spécifique subie par les femmes Noires<sup>19</sup> ». Crenshaw

---

<sup>16</sup> Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, [Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#), p. 251.

<sup>17</sup> P. 248.

<sup>18</sup> Kimberlé Crenshaw, « [Sortir des marges l'intersection de la race et du sexe : Une critique féministe Noire de la doctrine antidiscriminatoire, de la théorie féministe et de la lutte antiraciste](#) », *Les Cahiers du Genre*, vol. 1, no 70, 2021).

<sup>19</sup> P. 24.

[met en garde](#)\* contre le fait que l'intersectionnalité ne peut être abordée dans d'autres formes d'analyse : [traduction] « L'intersectionnalité n'est pas additive. Elle est fondamentalement reconstitutive. »

Le travail de Crenshaw a fourni un cadre solide aux concepts et aux approches qui avaient émergé de l'activisme populaire et de la défense des droits au cours des décennies précédentes. Dans les années 1970, le Combahee River Collective, une organisation féministe Noire, [traduction] « a articulé l'analyse qui anime le sens de l'intersectionnalité, l'idée que de multiples oppressions se renforcent mutuellement pour créer de nouvelles catégories de souffrance<sup>20</sup> ». Dans leur texte fondateur, la *Déclaration du Combahee River Collective*, l'organisation a écrit :

La définition la plus générale de notre politique actuelle peut se résumer comme suit : nous sommes activement engagées dans la lutte contre l'oppression raciste, sexuelle, hétérosexuelle et de classe et nous nous donnons pour tâche particulière de développer une analyse et une pratique intégrées, basées sur le fait que les principaux systèmes d'oppression sont imbriqués [interlocking]. La synthèse de ces oppressions crée les conditions dans lesquelles nous vivons<sup>21</sup>.

Selon la *Déclaration du Combahee River Collective* « Si les femmes Noires étaient libres, toutes les autres personnes seraient libres aussi, car notre liberté implique la destruction de tous les systèmes d'oppression ».

Entre la publication de la *Déclaration du Combahee River Collective* et le travail de Crenshaw sur l'intersectionnalité, l'écrivaine et militante Audre Lorde, une femme Noire, a également [déclaré dans un discours de 1982](#)\* : [traduction] « Aucune lutte ne porte sur un seul enjeu parce que nous ne vivons pas des vies dans lesquelles il n'y a qu'un seul enjeu ».

## **Contexte actuel au Nouveau-Brunswick**

### ***Colonialisme de peuplement***

Les terres du Nouveau-Brunswick ont été colonisées et peuplées. Pour les Néo-Brunswickois-es non autochtones, cela peut sembler provocateur, mais c'est simplement une déclaration exacte. La création du Nouveau-Brunswick a impliqué le déplacement systématique et la tentative de génocide<sup>22</sup> des peuples autochtones qui sont ici et qui administrent ces territoires depuis des temps immémoriaux : les Mi'kmaq, les Wolastoqiyik et les Peskotomuhkatiyik. L'esclavage et la migration forcée des Africain-es dans le cadre du [commerce transatlantique des personnes esclavagées](#) font également [partie de la création du Nouveau-Brunswick](#)\*.

---

<sup>20</sup> Keeanga-Yamahtta Taylor, *How We Get Free: Black Feminism and the Combahee River Collective*, Chicago, IL, Haymarket Books, 2017, p. 4.\*

<sup>21</sup> Combahee River Collective, « [Déclaration du Combahee River Collective](#) », Les Cahiers du CEDREF, no 14, 2006.

<sup>22</sup> Des [externats autochtones](#)\* se trouvaient au Nouveau-Brunswick. Le dernier a [fermé en 1992](#). Les enfants autochtones étaient également retirés de leurs communautés et envoyés dans des [pensionnats autochtones hors province](#). Le Nouveau-Brunswick avait également un [hôpital autochtone, le Tobique Indian Hospital](#)\*. Les femmes autochtones n'ont pas obtenu le droit de vote avant 1963, sauf celles qui avaient servi dans les forces canadiennes ([les femmes non autochtones au Nouveau-Brunswick ont obtenu le droit de vote en 1919](#)). Il est fort possible que la [stérilisation forcées des femmes autochtones](#) ait eu lieu au Nouveau-Brunswick et il ne fait aucun doute que les enfants autochtones ont été retirés de leurs familles et de leur communauté lors de la [rafle des années 1960](#). Le Nouveau-Brunswick a seulement mis [fin à la pratique des signalements de naissance](#) à l'automne de 2021.

C'est pourquoi il y a des appels pour lutter contre le racisme à l'égard des Autochtones et des personnes Noires au Nouveau-Brunswick en particulier, qui se distingue des autres manifestations de racisme. Il ne s'agit pas de minimiser le racisme contre d'autres personnes racisées ou d'attribuer des hiérarchies à la souffrance. Il s'agit plutôt de s'assurer que nous ne perdons pas de vue le colonialisme en tant qu'institution particulière – et fondation de cette province – pendant qu'on lutte contre le racisme<sup>23</sup>. C'est essentiel parce que le colonialisme de peuplement se poursuit.

La preuve la plus littérale du colonialisme de peuplement continu se trouve dans la question du titre de la nation Wolastoqey sur ses terres traditionnelles au Nouveau-Brunswick. Comme l'[explique](#) le gouvernement du Canada :

À compter de 1701, dans ce territoire qui allait devenir le Canada, la Couronne britannique a conclu des traités destinés à entretenir des relations pacifiques entre les Premières nations et la population non autochtone. Certains traités, comme les traités de paix et d'amitié dans les Maritimes, devaient mettre fin aux hostilités et favoriser la coopération entre les Britanniques et les Premières nations [...] les traités de paix et d'amitié n'obligeaient pas les Premières nations à renoncer à leurs droits sur les terres qu'elles avaient traditionnellement occupées et les ressources qu'elles avaient exploitées.

La nation Wolastoqey tente actuellement d'affirmer son titre par la voie d'un procès. Le problème ici n'est pas seulement que la nation Wolastoqey doit poursuivre cette démarche par la voie d'un système judiciaire colonial, mais c'est aussi la réaction publique du gouvernement.

En réponse à l'action en justice, [le procureur générale a publié une note de service à la fin de 2021](#) à l'intention des employé·es du gouvernement leur interdisant de faire des reconnaissances du territoire et leur enjoignant plutôt de faire des « reconnaissances ancestrales ». La « reconnaissance ancestrale » n'est pas un substitut viable aux reconnaissances du territoire et est nuisible puisqu'elle ne reconnaît pas que les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkatiyik sont des peuples modernes avec lesquels les Néo-Brunswickois-es non autochtones entretiennent une relation continue fondée sur des traités. Dans les entrevues subséquentes dans les médias sur la note de service, les dirigeant·es gouvernementaux·les [ont tenté](#) d'attiser les craintes que le procès entraînerait la [dépossession de biens](#)\* pour les Néo-Brunswickois-es non autochtones<sup>24</sup>.

---

<sup>23</sup> C'est pourquoi l'expression *personnes autochtones, les personnes Noires et les autres personnes racisées* est utile dans notre contexte. En nommant les personnes autochtones et Noires en particulier, il est clair que nous parlons des gens touchés par le racisme et la colonisation. Il permet également d'intégrer le fait que le concept de racisation ne correspond pas directement à celui du caractère autochtone et que simplement désigner les personnes autochtones comme des *personnes racisées* efface leur connexion à la terre.

<sup>24</sup> La réponse du Conseil des femmes à la note de service est accessible [ici](#).

Le récit de l'universitaire canadienne Alexis Shotwell est utile pour comprendre l'importance de cette situation (au-delà des répercussions des tentatives du gouvernement de fomenter la peur envers les peuples et les collectivités autochtones) :

[traduction]

Lorsque j'ai donné des cours universitaires sur l'histoire coloniale canadienne, mes étudiant·es, surtout des colons blancs, s'inquiètent que si nous tenons réellement compte de l'histoire qu'ils apprennent, souvent pour la première fois de leur vie, eux et leurs familles seraient expulsés du Canada[...] Mes étudiant·es présument que si les Autochtones étaient responsables de l'espace géographique maintenant nommé le Canada, ils expulseraient et élimineraient toutes les personnes blanches et tous les colons racisés. Ils présument que les relations sociales de l'oppression, de la violation et de la dépossession seraient simplement inversées, et non transformées. Ils présument qu'il n'y a aucun moyen de tenir compte du passé sans répéter les violences fondatrices dont ils viennent d'entendre parler pour la première fois. Cela nous apprend quelque chose d'utile sur la façon dont les gens, même s'ils ou elles n'ont pas réfléchi très profondément au problème, perçoivent la blancheur et le colonialisme de peuplement – ces étudiant·es voient avec précision une partie du rôle historique des Blanc·hes, et c'est un rôle honteux, et ils et elles sont terrifiés à l'idée que ce rôle soit inversé<sup>25</sup>.

La réaction publique du gouvernement au procès correspond à ce que Shotwell observe. Sa réaction nous apprend qu'en réalité, il comprend les conséquences catastrophiques et à long terme du genre de dépossession foncière qui a permis de fonder le Nouveau-Brunswick. Cette réaction nous montre aussi que le gouvernement ne comprend pas la réconciliation de manière approfondie. Dans la mesure où il opère selon une vision coloniale du monde, le gouvernement ne comprend pas que l'alignement avec la vérité et la réconciliation signifierait trouver une nouvelle voie d'avenir mutuellement bénéfique et partagée.

Nous constatons également le colonialisme de peuplement lorsque la ministre des Affaires autochtones [modifie une motion présentée à l'Assemblée législative](#) pour déclarer que « le gouvernement du Canada a instauré un système de pensionnats autochtones dans des provinces de l'ensemble du Canada, sauf au Nouveau-Brunswick ». Cet amendement vise à minimiser, voire à nier, la complicité du Nouveau-Brunswick dans le système des pensionnats indiens en raison du rôle du gouvernement fédéral dans le système et du fait qu'il n'y avait pas de pensionnats indiens dans la province. Il ne reconnaît pas que les enfants autochtones au Nouveau-Brunswick ont tout de même été envoyés à l'extérieur de la province dans ces établissements abusives ou qu'il y avait plusieurs externats autochtones dans la province. Il minimise et efface les répercussions intergénérationnelles du système des pensionnats autochtones sur les peuples et les collectivités autochtones au Nouveau-Brunswick et sert la désinformation publique.

Ce ne sont là que deux exemples parmi tant d'autres du colonialisme de peuplement adopté aujourd'hui par le gouvernement. Il est clair que même après avoir [pris connaissance des rapports, plans et recommandations existants](#), le gouvernement ne saisit toujours pas les répercussions continues du colonialisme de peuplement.

---

<sup>25</sup> Alexis Shotwell, *Against purity: living ethically in compromised times*, Minneapolis, MN, University of Minnesota Press, 2016, p. 41-42.\*

Compte tenu de cela, une enquête indépendante, dirigée par les Autochtones et propre au Nouveau-Brunswick effectuée à ce moment précis — à la suite du mouvement [Idle No More\\*](#), [des manifestations de la Première nation Elsipogtog contre la fracturation hydraulique](#), la [Commission de vérité et réconciliation du Canada](#), l'[Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#), le [procès de la personne qui a frappé et tué Brady Francis et s'est enfuie](#), les enquêtes sur les homicides de [Chantel Moore](#) et de [Rodney Levi](#) par la police, et [la récupération en cours des restes d'enfants\\*](#) sur les sites d'anciens pensionnats autochtones — auront une valeur et une importance inestimables en ce qui concerne son processus, ses constatations et ses recommandations.

### ***La montée de la suprématie blanche et de l'extrême droite***

Pour lutter contre le racisme systémique au Nouveau-Brunswick, nous devons tenir compte de la montée de la suprématie blanche et de l'extrémisme de droite. Selon la littérature qui traite de ces mouvements au Canada, il y a eu une augmentation du recrutement et de l'activité à la suite de l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis et de la pandémie de COVID-19. Les chercheur·ses de l'Université du Nouveau-Brunswick expliquent :

[Traduction]

Depuis 2016, l'acceptation accrue des valeurs d'extrême droite, populistes et nationalistes extrêmes à l'échelle mondiale ont entraîné des changements structurels dans le climat opérationnel des groupes extrémistes de droite canadiens. Ils sont devenus plus visibles dans leurs efforts de recrutement en ligne et en personne et l'accessibilité et de la portée des plateformes de médias sociaux pour diffuser leurs messages [citation omise] [...] Les Canadien·nes craignent réellement et constamment que des attaques de masse inspirées par l'idéologie qui ciblent spécifiquement les communautés minoritaires, semblables à la fusillade de la mosquée de Québec en 2017, puissent se reproduire au Canada<sup>26</sup>.

Ces chercheur·ses définissent l'extrémisme de droite ainsi :

[Traduction]

terme générique désignant les personnes qui ont des visions du monde réactionnaires, des idéologies ou des croyances religieuses qui épousent une supériorité raciale, ethnique, sexuelle ou religieuse et qui peuvent mener à des comportements qui enfreignent la loi (p. ex. commettre des crimes haineux), ou qui peuvent motiver, justifier ou contribuer à une forme quelconque d'action violente contre des individus ou le public en général<sup>27</sup>.

Voici quelques caractéristiques de l'extrémisme de droite, selon les chercheur·ses : [traduction]

« Défendre et diffuser activement les théories du complot d'extrême-droite » et « Exprimer ouvertement ou secrètement, encourager ou tolérer des opinions racistes, misogynes, anti-immigration extrême, antisémites, islamophobes et /ou intolérantes<sup>28</sup> ».

---

<sup>26</sup> David C. Hoffman, Shayna Perry et Brynn Trofimuk, « [An exploration of right-wing extremist incidents in Atlantic Canada](#) », Dynamics of Assymetric Conflict, Janvier 2021, p. 2-3.\*

<sup>27</sup> P. 4.\*

<sup>28</sup> P. 5.\*

En ce qui concerne la COVID-19, les suprémacistes blancs et l'extrême-droite ont attisé la responsabilité et l'animosité par rapport aux origines de la pandémie. Dans un article de *Studies in Conflict & Terrorism*, les chercheurs Garth Davies et Richard Frank, et la chercheuse Edith Wu expliquent :

[Traduction]

En ce qui concerne l'extrême-droite, un stéréotype bien établi parmi les suprémacistes blancs est la diabolisation du peuple juif et, dans une moindre mesure, des « étrangers » et des « étrangères ». Avec la COVID-19, cette pratique se manifeste par des tentatives de stigmatisation des personnes d'origine est-asiatique et d'attaques à leur rencontre<sup>29</sup>.

À mesure que les vaccins ont été mis sur le marché, l'extrême-droite a changé d'orientation. Dans l'article « *Infected by Hate: Far-Right Attempts to Leverage Anti-Vaccine Sentiment* », Liram Koblenz-Stenzler et Alexander Pack expliquent :

[Traduction]

Les extrémistes de droite ont mené un effort concerté pour lier les vaccins contre la COVID-19 aux théories du complot nationaliste blanc existantes [...]

En plus d'associer le complot de la « Grande réinitialisation » aux vaccins contre la COVID-19, les utilisateur·rices d'extrême-droite ont également tenté de lier les vaccins à la « théorie du Grand remplacement ». Selon cette théorie du complot ethnonationaliste, les cultures non blanches et minoritaires remplacent systématiquement la « race blanche » [citation omise] [...] Avec l'approbation des vaccins contre la COVID-19, les acteur·rices d'extrême-droite ont tenté de tirer parti de l'incertitude et de la peur pour suggérer que le vaccin faisait partie d'un complot de « Grand remplacement » pour stériliser des segments spécifiques de la population.

Alors que les militant·es d'extrême-droite continuaient à diffuser de la propagande suggérant que les vaccins provoqueraient des stérilisations, ils et elles ont aussi lancé une campagne concertée en arguant que le complot ciblait la population blanche. De nombreux extrémistes ont commencé à parler de « génocide blanc<sup>30</sup> ».

Le Nouveau-Brunswick n'a pas échappé à cette tendance; des preuves de cet extrémisme ont été constatées à Fredericton pendant les manifestations de février contre les mesures de protection contre la COVID-19 prescrites par le gouvernement. Le langage des théories du complot de droite ainsi que les symboles des groupes extrémistes de droite figuraient sur des drapeaux, des affiches et des vêtements lors de la manifestation.

---

<sup>29</sup> Garth Davies, Edith Wu et Richard Frank, « [A Witch's Brew of Grievances: The Potential Effects of COVID-19 on Radicalization to Violent Extremism](#) », *Studies in Conflict & Terrorism*, 2021, p. 5.\*

<sup>30</sup> Liram Koblenz-Stenzler et Alexander Pack, « [Infected by Hate: Far Right Attempts to Leverage Anti-Vaccine Sentiment](#) », International Institute for Counter-Terrorism, mars 2021, p. 5-8.\*

Cet extrémisme est enraciné dans de multiples formes d'oppression, y compris le racisme, la xénophobie, la misogynie, l'islamophobie, l'antisémitisme, l'homophobie et la transphobie, et le capacitisme<sup>31</sup>. Le livre de 2022, *Right-Wing Extremism in Canada and the United States*, présente une analyse de textes extrémistes axés soit sur la suprématie des hommes ou la suprématie blanche qui appuie cette idée. L'analyse a révélé que ces mouvements avançaient des récits qui [traduction] « fondés sur un système homme-femme « naturel » qui empêche la participation des personnes jugées déviantes (p. ex. les membres de la communauté LGBTQ+ et d'autres groupes raciaux et ethniques) afin de permettre [aux hommes blancs] de reprendre<sup>32</sup> ». Les auteur·rices expliquent que [traduction] « les deux mouvements se préoccupent de la fonction reproductive et sexuelle des femmes et considèrent les femmes comme des biens à posséder et à contrôler<sup>33</sup> ». On nous explique que la politique de reproduction est [traduction] « un principe fondamental<sup>34</sup> » de cette forme d'extrémisme spécifique à la suprématie blanche. En ce qui concerne la théorie du complot du « Grand remplacement », les auteur·rices expliquent :

[Traduction]

Au cœur de ces théories se trouve l'idée que les taux de natalité des Blanc·hes sont en baisse parce que les femmes blanches n'ont pas assez d'enfants ou se « croisent » avec des non Blancs [citation omise] [...] Il s'agit d'une menace urgente et existentielle qui doit être traitée par plusieurs moyens, comme l'extermination des non Blanc·hes ou la rééducation des femmes blanches [citation omise]<sup>35</sup>.

L'accent mis sur les taux de natalité et le contrôle des femmes n'est pas seulement au cœur de la suprématie blanche, mais il s'agit d'un point d'entrée de cette idéologie. Dans « *Symbiosis of Misogyny and Violent Extremism* », Pablo Castillo Díaz et Nahla Valji expliquent :

[Traduction]

Une fois que les membres du groupe dominant ont intériorisé cette notion de victimisation où le féminisme et les femmes sont à blâmer, il est plus facile pour eux d'appliquer ce cadre idéologique à d'autres catégories d'« autres », et pourquoi le sexisme, le racisme, l'homophobie et d'autres formes d'intolérance vont souvent de pair<sup>36</sup>.

Diaz et Valji notent également qu'il existe aussi des [traduction] « histoires personnelles individuelles de violence domestique ou de misogynie documentée dans la majorité des auteurs d'actes d'extrémisme violent dans les pays occidentaux<sup>37</sup> ». Iels [traduction] « soutiennent que la misogynie est souvent la porte

---

<sup>31</sup> Notre mémoire au Comité spécial sur l'accessibilité comporte davantage de renseignements sur le capacitisme, y compris une définition.

<sup>32</sup> Meredith L. Pruden, Ayse D. Lokmanoglu, Anne Peterscheck, et Yannick Veilleux-Lepage, « Birds of a Feather: A Comparative Analysis of White Supremacist and Violent Male Supremacist Discourse » dans le recueil de textes préparé par Barbara Perry, Jeff Gruenewald, Ryan Scrivens *Right-Wing Extremism in Canada and the United States*, Palgrave Hate Studies, 2022, p. 243.

<sup>33</sup> P. 243.

<sup>34</sup> P. 217.

<sup>35</sup> P. 220.\*

<sup>36</sup> Pablo Castillo Díaz et Nahla Valji, « [Symbiosis of Misogyny and Violent Extremism](#) », dans *Journal of International Affairs*, vol. 72, no 2, Dynamics of Global Feminism, Spring/Summer 2019, p. 43-44.\*

<sup>37</sup> P. 38.\*

d'entrée, le moteur et le signe d'alerte précoce de la majorité de cette violence, et notent les implications que ces résultats devraient avoir pour la défense des droits, l'élaboration des politiques et une étude plus approfondie<sup>38</sup> ».

Alors qu'une grande partie de la littérature sur les aspects du genre de la suprématie blanche se concentre sur le contrôle et la domination des femmes blanches, nous devons être clairs sur le fait que la montée de la suprématie blanche et de l'extrémisme de droite constitue une menace unique pour les femmes racisées.

### ***Au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick***

Tenir compte des caractéristiques des individus et des populations, comme le fait d'être racisé·e, le genre et le handicap, ainsi que des répercussions d'oppressions comme le racisme, le patriarcat et le capacitisme, est un élément essentiel de l'élaboration des politiques qui cherche à être basé sur des preuves et équitable. Trop souvent, cela ne se produit pas; au lieu de cela, certaines identités (c.-à-d. être un homme blanc) sont considérées comme étant la valeur par défaut aux fins de l'élaboration des politiques. Les façons dont les politiques peuvent avoir une incidence sur les personnes des autres identités – les répercussions différentielles – ne sont ni prises en considération ni traitées.

Il y a eu d'importants progrès, même s'il en reste à faire, dans l'institutionnalisation du travail de l'équité des genres dans le cadre de l'élaboration des politiques dans la Partie I du gouvernement (c'est-à-dire la fonction publique et les ministères)<sup>39</sup>. Plus précisément, il y a eu des améliorations dans la prise en compte des femmes et, dans une moindre mesure, des personnes de tous les genres qui font partie des minorités de genre<sup>40</sup>. On ne peut pas en dire autant pour la considération des personnes racisées<sup>41</sup>. Ce constat est clair lorsque nous examinons les ministères, les organismes, les initiatives et les outils du gouvernement<sup>42</sup>.

Dans la Partie I, il y a un organisme ministériel (la [Direction de l'égalité des femmes](#)) et un organisme consultatif indépendant (le [Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick](#)) qui sont axés sur les femmes. Il est également nécessaire que l'analyse comparative selon le genre plus (ACG+) serve à la [prise de décision fondée sur les politiques](#). Il existe aussi un réseau de champion·nes de l'ACG+ et une communauté de pratique de l'ACG+. Une version des outils d'ACG+ est même [publiquement accessible](#) et en 2021 et 2022, le gouvernement a publié un Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre dans le cadre du processus budgétaire. Le Nouveau-Brunswick est devenu ainsi la première des provinces et territoires à le faire.

---

<sup>38</sup> P. 38.

<sup>39</sup> Nous appelons cela le travail de l'équité des genres, bien que nous soyons préoccupés par le fait que les processus et les outils institutionnalisés ne répondent pas à ce que le travail sur l'équité exige (par exemple, l'analyse des relations de pouvoir, la prise en compte explicite des oppressions, la conception de politiques visant à obtenir des résultats équitables, etc.).

<sup>40</sup> Les minorités de genre comprennent les personnes transgenres, non binaires, bispirituelles, entre autres.

<sup>41</sup> Comme pour le travail sur l'équité entre les genres, nous parlerons ici de travail sur l'équité raciale et d'antiracisme, malgré les préoccupations que nous exposons dans la note de bas de page 39.

<sup>42</sup> Bien qu'il y ait sans aucun doute d'autres secteurs et équipes où le travail fondé sur l'antiracisme est effectué, il n'est pas institutionnalisé (c.-à-d. ce n'est pas un travail qui a une incidence sur l'ensemble du gouvernement et qui est à la fois doté de ressources et exigé).

En ce qui concerne les entités axées sur les personnes Noires, les personnes autochtones et les autres personnes racisées, nous n'avons connaissance que du [ministère des Affaires autochtones](#) (MAA). Les objectifs de ce ministère et ses processus ne sont pas liés aux peuples et aux collectivités autochtones de la même façon que la Direction de l'égalité des femmes ou le Conseil des femmes se rapportent aux femmes. La Direction de l'égalité des femmes et le Conseil des femmes se concentrent sur les questions touchant l'égalité des femmes. Le mandat de la Direction comprend la promotion de l'égalité des genres et la réduction de la discrimination systémique, tandis que celui du Conseil des femmes comprend la représentation des femmes. Conformément à son mandat, le MAA :

supervise une approche pangouvernementale à l'égard des relations autochtones et est responsable de la coordination de l'ensemble des initiatives provinciales avec les Premières Nations. Le Ministère est le principal interlocuteur et représente les intérêts de la province dans le cadre d'initiatives et de négociations multilatérales. Il mène le processus de consultation avec les peuples autochtones et donne des conseils au gouvernement sur des questions autochtones ayant trait à la recherche, à l'analyse et aux politiques.

Alors que les entités liées à l'égalité des femmes ont des mandats dont le but est de faire avancer des enjeux devant bénéficier aux femmes, le rôle du MAA est de gérer les relations avec les Premières Nations et de représenter le gouvernement.

Nous notons également que le [Programme d'égalité d'accès à l'emploi](#) et la [Commission des droits de la personne](#) traitent explicitement de la « race »<sup>43</sup> et que cette dernière traite également de la croyance. Cependant, aucune de ces approches n'est explicitement axée sur l'indigénéité, l'équité raciale ou la croyance; il s'agit d'efforts plus vastes visant à soutenir des groupes qui sont historiquement et actuellement marginalisés et à lutter contre la discrimination. Nous notons également que les discussions sur l'immigration se déroulent presque exclusivement dans le contexte de la croissance de la population et de la main d'oeuvre. Bien que dans la [stratégie de croissance démographique 2019-2024](#) de la province, on mentionne les « Autochtones du Nouveau-Brunswick » et fasse souvent référence aux personnes immigrantes et aux nouveaux·elles arrivant·es, il n'y a aucune mention du racisme ou de la nécessité d'efforts antiracistes ou antixénophobes. De ne parler immigrant·es et des nouveaux·elles arrivant·es que lorsqu'il s'agit de croissance de la population et de la main d'oeuvre s'agit de l'exploitation; ce cadre déshumanise et efface les nombreuses contributions que ces personnes apportent à leurs collectivités et à la province.

Pour reprendre la discussion sur le travail fondé sur l'équité raciale par rapport au travail d'équité du genre : notre intention n'est pas de les mettre en opposition. Au contraire, nous souhaitons montrer comment le travail d'équité du genre est traité au sein du gouvernement et nous remarquons qu'il n'y a pas de structures, de mécanismes ou de ressources comparables qui adressent le racisme. Il est également

---

<sup>43</sup> Une note expliquant l'usage de la notion de « race » : Nous utilisons ce terme ici, parce qu'il figure dans la *Loi sur les droits de la personne*. Ce terme n'est pas d'usage courante, car il peut jouer sur les conceptions de la race en tant que fait scientifique et effacer le fait qu'il s'agit d'une construction sociale.

important de souligner cette disparité, étant donné que, historiquement et de façon continue, le travail au sein des organisations pour lutter contre l'inégalité et la discrimination est souvent avant tout axé sur le genre – plus précisément, en édifiant les femmes blanches<sup>44</sup>.

Un exemple en est l'accent mis sur la nomination de femmes dans les [organismes, conseils et commissions](#) (OCC). L'accent a été mis sur la parité entre les femmes et les hommes dans les nominations aux OCC, mais des mesures semblables pour la nomination de personnes Noires, autochtones ou racisées n'ont pas été rendues publiques. La [fiche d'information publique](#) sur les OCC comporte une section sur la diversité; elle ne mentionne que brièvement la représentation de personnes « qui représentent les deux communautés linguistiques, les collectivités des Premières Nations, les minorités visibles, les personnes ayant un handicap, etc. » tandis que la place des femmes y est davantage expliquée.

Nous concluons cette section par nos observations sur les défis qui se présentent lors du travail sur l'équité, en général et dans le contexte de la fonction publique au Nouveau-Brunswick<sup>45</sup>. Pour utiliser une métaphore de l'ingénierie, le travail d'équité est souvent traité comme une annexe à une maison. C'est un ajout au bâtiment principal après coup. On estime que c'est un luxe, que ce serait bien, mais ce n'est pas indispensable. En réalité, le travail d'équité consiste à corriger des défauts structurels d'une fondation – des défauts qui sont là depuis le début et qui doivent être corrigés pour garantir l'intégrité structurale de la maison. C'est ce dont nous avons fait l'expérience en essayant de faire un travail d'équité axés sur les femmes, un travail qui est généralement mieux accueilli que le travail d'équité raciale.

### **Données et récits de participantes racisées non autochtones de l'initiative Résonances**

Après avoir décrit les concepts clés, examiné la montée des mouvements extrémistes et parlé de la structure du gouvernement, nous voulons cibler notre dernière section avant les recommandations sur les voix des femmes racisées non autochtones au Nouveau-Brunswick qui partagent leur vécu. Pour ce faire, nous faisons référence à notre initiative Résonances.

Grâce à Résonances, le Conseil des femmes a pu entendre plus de 1 400 personnes du Nouveau-Brunswick s'exprimer en 2017 et 2018. Les données ont été recueillies dans le cadre de deux volets : un pour les femmes et un pour les personnes appartenant à des minorités de genre, relevant de n'importe quelle identité de genre (les femmes transgenres, qui sont à la fois des femmes et des personnes appartenant à une minorité de genre, pouvaient remplir l'une ou l'autre version de l'enquête). Toutes les questions étaient ouvertes et les participant·es étaient invité·es à parler des particularités de leur vécue. Les directives et les exemples fournis visaient à montrer clairement que nous nous efforcions d'utiliser une approche intersectionnelle. L'ensemble des constats issus de l'initiative Résonances est accessible sur le site [resonatenbresonances.ca](https://resonatenbresonances.ca). On y trouvera notamment des témoignages, des idées et des priorités, formulés dans leurs propres mots par les participant·es, ainsi que des renseignements détaillés sur la méthodologie de cette initiative.

---

<sup>44</sup> Tina Lopes et Barb Thomas, *Dancing on Live Embers : Challenging Racism in Organizations*, Toronto, Between the Lines, 2006, p. 145-150.\*

<sup>45</sup> Bien que ce soit notre observation, la marginalisation et la délégitimisation du travail d'équité dans les organisations, y compris les gouvernements, sont bien documentées. Des exemples canadiens sont disponibles dans *Dancing on Live Embers : Challenging Racism in Organizations* par Tina Lopes et Barb Thomas et *Femocratic Administration : Gender, Governance, and Democracy in Ontario* par Tammy Findlay.

Dans le volet de collecte de données pour les femmes, environ 2 % des participantes étaient des femmes non autochtones racisées. Nous n'avons pas encore ventilé les données en raison du petit nombre de répondantes et de l'engagement à préserver leur anonymat.

Les femmes qui étaient racisées, mais non autochtones, ont désigné les enjeux relatifs à la sécurité économique, au travail et au revenu, à la violence et à la sécurité, aux soins de santé et aux services de garde d'enfants comme étant les principales enjeux à aborder pour améliorer leur vie. De nombreuses participantes ont fait remarquer qu'elles estimaient que le manque de sécurité qu'elles éprouvaient, le manque d'accès à certains services et la discrimination dans leur milieu de travail étaient dus au fait qu'elles étaient à la fois des femmes et des personnes racisées.

Voici des histoires de trois femmes racisées<sup>46</sup> :

**« Dans ma propre vie, trouver un fournisseur de services de santé mentale qui puisse fournir des services adaptés à la culture était un défi. J'ai dû beaucoup informer pour expliquer comment la culture et la diversité influent sur les préoccupations en santé mentale ou peuvent contribuer aux traumatismes et jouer un rôle dans les expériences vécues et les solutions apportées. J'ai eu la chance de pouvoir le faire, parce que j'ai les connaissances et la formation nécessaires pour être en mesure d'expliquer la théorie critique et ce que cela signifie pour moi au quotidien [...] De plus, il m'a fallu de nombreuses années pour être en mesure de trouver une personne spécialiste dans les traumatismes, en mesure de me soutenir en tenant compte de mes différentes expériences vécues, comme la culture néo-brunswickoise dominante n'est pas la mienne[...] ».**

**« On pose des questions simplistes dans le but de savoir quelles sont mes compétences, parce que je ne suis pas Canadienne; ou on me parle sur un ton humiliant et on suppose que mon anglais n'est pas assez bon pour que je les comprenne. Le patron se demande si j'ai les compétences pour exécuter une tâche que j'ai accomplie de nombreuses fois auparavant. C'est une combinaison de race, d'âge et de genre, mais toujours une constante sous-estimation ».**

**« Dans ma collectivité, comme femme et immigrante, je dois en accomplir deux fois plus. Est-elle assez bonne? Comprend-elle ce que je dis? Il y a ce doute initial, mais il peut aussi être constant[...] ».**

---

<sup>46</sup> Les citations proviennent de témoignages de femmes évoquant la façon dont elles, ou des femmes qu'elles connaissent, ont vécu les principaux enjeux. Elles ont été traduites.

## **Recommandations**

### ***Une enquête indépendante dirigée par les Autochtones sur le racisme systémique à l'égard des Autochtones au Nouveau-Brunswick***

Les chef-fes des Premières Nations Mi'kmaw et Wolastoqey ont clairement demandé une enquête dirigée par les Autochtones sur le racisme systémique à l'égard des peuples autochtones. Le Conseil des femmes recommande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de répondre immédiatement à cet appel en fournissant des ressources adéquates pour une enquête qui est conçue, élaborée et dirigée par des dérivant-es autochtones.

### ***Institutionnaliser le travail d'équité raciale dans la fonction publique***

Le Conseil des femmes recommande que des structures ayant pour mandat de lutter contre le racisme systémique soient créées et dotées de ressources au sein de la fonction publique. Le cadre directeur doit être l'équité et l'antiracisme, et non la diversité, le multiculturalisme ou la sensibilité. Ces structures et ces outils doivent être co-crées avec des dirigeant-es et des expert-es en équité qui sont des personnes autochtones, Noires et racisées. Ces dirigeant-es et ces expert-es doivent être rémunéré-es pour leur travail.

Étant donné que ces structures doivent être co-crées, nous hésitons à être normatifs quant à ce à quoi elles devraient ressembler. Toutefois, nous suggérons qu'un modèle semblable à celui de la Direction de l'égalité des femmes et du Conseil des femmes, dans lequel il y a à la fois une entité ministérielle et une entité indépendante, soit pris en considération. Il faudrait examiner la question de savoir si l'entité du ministère fait partie du Bureau du Conseil exécutif (comme la Direction de l'égalité des femmes) ou d'un ministère à part entière, ainsi que la question de savoir s'il est préférable d'avoir un organe consultatif indépendant (comme le Conseil des femmes) ou un agent-e législatif-ve. Il devrait y avoir de solides mécanismes de collaboration entre les nouveaux ministères, organismes ou agent-es, et les entités publiques existantes, comme la Direction de l'égalité des femmes, le Conseil des femmes et le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, ainsi que les organisations non gouvernementales.

Nous recommandons également que toute entité ministérielle créée comprenne des ressources et des mécanismes pour permettre la diffusion publique de renseignements sur la façon dont les outils qu'elle utilise (p. ex. analyse antiraciste) façonnent la prise de décisions et l'élaboration de politiques gouvernementales. Alors que des renseignements généraux sur les outils et la façon dont ils sont utilisés devraient être accessibles au public, cette recommandation porte sur la divulgation de renseignements provenant de cas particuliers où les outils sont utilisés pour façonner les décisions. Elle cadre avec nos [recommandations de longue date au gouvernement](#) sur l'augmentation de la divulgation publique sur son utilisation de l'ACG+. Nous remarquons qu'en 2021 et en 2022, le gouvernement a fait des progrès à cet égard en publiant un Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre dans le cadre du budget. L'élaboration du budget est l'un des processus les plus opaques du gouvernement – ce qui signifie que si un tel énoncé peut être produit pour le budget, des énoncés similaires pourraient être produites pour rendre compte de la manière dont l'ACG+ ou d'autres processus analytiques sont utilisés pour d'autres décisions et processus politiques.

### ***Un engagement à l'égard d'une politique fondée sur l'équité***

Pour s'attaquer au racisme systémique et créer les conditions nécessaires à la résilience et à un avenir viable, le gouvernement doit s'engager dans la prise de décision, l'élaboration de politiques et l'établissement de budgets qui sont non seulement fondés sur des preuves, mais aussi sur l'équité. Cela nécessitera la co-création, l'accès à des données ventilées, la compréhension et la valorisation des données qualitatives, ainsi que le développement de normes ou de principes de rigueur et d'éthique pour les consultations<sup>47</sup>.

Comme nos conseils actuels sur la [cocréation](#)<sup>48</sup> et les [données désagrégées](#) sont accessibles au public, nous nous concentrons ici sur les deux derniers aspects de la politique fondée sur l'équité que nous avons cernés : les données qualitatives et les normes ou principes.

En ce qui concerne les données qualitatives, nous avons observé que ce genre d'information n'est souvent pas valorisé de façon appropriée. La fixation sur les données quantitatives à l'exclusion de tout le reste est à la fois coloniale et patriarcale. Les données qualitatives ne sont pas simplement des anecdotes; la valeur des données qualitatives dans les travaux de politique publique a été bien [documentée](#)\*.

En ce qui concerne la consultation et l'engagement du public, il existe un [historique continu](#)\* de [populations racisées](#)\* faisant l'objet de recherches extractives et parfois non consensuelles qui ne leur ont pas été bénéfiques. Bien que les initiatives de consultation et de mobilisation du public du gouvernement ne soient pas des projets de recherche universitaire, elles devraient quand même avoir des principes ou des normes en place pour réduire les préjudices aux personnes qui y participent, éviter l'exploitation des collectivités et s'assurer que ce qui est rapporté aux décideurs et au public est précis. Ces normes ou principes doivent comprendre les éléments suivants :

- Augmenter l'information à la disposition des personnes participantes sur ce à quoi elles consentent, comment leurs données seront utilisées et stockées, si elles peuvent révoquer leur participation et la façon de le faire, entre autres.
- Augmenter l'information à la disposition du public sur la méthodologie utilisée.
- Respecter les principes et les protocoles des Mi'kmaq, des Wolastoqiyik et des Peskotomuhkatyik au moment de travailler avec ces Premières nations et respecter d'autres principes et protocoles appropriés au moment de travailler avec les Autochtones de façon plus générale.

---

<sup>47</sup> Nous utilisons ce terme au sens large, plutôt que spécifiquement en référence aux consultations avec les Premières Nations.

<sup>48</sup> Nous devons signaler que, [par le passé](#), le gouvernement a parlé de cocréation, mais il a abordé le travail proposé d'une manière qui ne s'inscrit pas dans ce processus. La cocréation n'est pas simplement un nouveau langage à appliquer aux méthodes de travail dominantes existantes afin de prétendre les rendre plus inclusives et plus équitables. Il s'agit d'une approche précise, qui s'enracine dans le partage du pouvoir et qui oblige les décideurs à adopter une posture d'[humilité culturelle](#).\*

- Clarifier le moment où une personne peut être payée pour ses contributions et le moment où elle ne peut pas l'être. Nous sommes particulièrement préoccupées par les cas où une personne vulnérable ou marginalisée, ou une personne ayant une expertise en équité, a participé à une initiative au fil du temps (p. ex. [en participant à une équipe spéciale ou à un groupe de travail](#)) membre du personnel du gouvernement ou affiliée à une organisation qui la rémunère. On s'attend constamment à ce que les personnes aux identités marginalisées fournissent leur expertise et leurs services au gouvernement sans rémunération. Une telle situation renforce leur marginalisation, contribue à leur précarité économique et restreint le bassin de collaborateur·rices à ceux pouvant fournir gratuitement leurs services.
- Utiliser des approches adaptées aux traumatismes pour appuyer la participation des personnes et des collectivités vulnérables et marginalisées et pour minimiser les dommages qui peuvent leur être causés par leur participation.